



LE GALA QUÉBEC CINÉMA
RÈGLEMENTS – 2018

<Période d'admissibilité : films sortis entre le 4 mars 2017 et le 2 mars 2018 >

CHAPITRE I : QUÉBEC CINÉMA

MISSION DE L'ORGANISME

Outre le volet d'activités dans les écoles du Québec et du Canada, Québec Cinéma a pour mission de promouvoir le cinéma québécois, ses artistes, artisans et professionnels et de contribuer au développement de notre cinématographie nationale. L'accès aux œuvres, l'éducation et la sensibilisation sont également au cœur des préoccupations de l'organisme qui offre une riche programmation scolaire. Québec Cinéma est le producteur des trois plus grandes vitrines pour le cinéma québécois, le Gala Québec Cinéma, la Tournée et les Rendez-vous du cinéma québécois, et rejoint annuellement plus d'un million et demi de personnes ici et ailleurs dans le monde.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de Québec Cinéma est composé de 13 administrateurs siégeant à titre personnel de façon bénévole, engagés pour leurs compétences et représentant une diversité garante d'une indépendance de l'organisme. De ce nombre, un minimum de deux administrateurs sont des artistes ou artisans et un minimum de deux administrateurs sont issus de l'industrie cinématographique. Un siège est également réservé d'office à un représentant du Comité de représentation professionnelle (CRP) et un autre à un représentant du Comité de représentation artistique (CRA), respectivement nommés par les membres de leur comité.

Le comité de représentation professionnelle (CRP) est formé de représentants de 12 associations professionnelles du milieu du cinéma québécois. À caractère consultatif et relevant du conseil d'administration de l'organisme, le CRP a pour mandat d'élaborer l'ensemble des procédures en lien avec le Gala Québec Cinéma, de les recommander auprès du conseil d'administration et d'en superviser la mise en application. Le CRP est également consulté et informé pour la production du gala télévisuel.

Le comité de représentation artistique (CRA) est constitué de 6 artistes indépendants et de professionnels de l'art cinématographique et s'assure de la représentativité de l'ensemble des pratiques et de ses artisans dans chacune des initiatives de Québec Cinéma.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017 – 2018

DIRIGEANTS

Patrick Roy, président

Président, Les Films Séville et Président, Films, Amérique du Nord, Entertainment One

Monique Jérôme-Forget, vice-présidente - affaires

Conseillère spéciale, Osler, Hoskin & Harcourt

Kim McCraw, vice-présidente - industrie

Productrice, micro_scope

Maurice Prud'homme, secrétaire-trésorier

Directeur général, Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)

ADMINISTRATEURS

Christine Beaulieu

Comédienne
Représentante du CRA

Gabriel Bran Lopez

Entrepreneur, Jeune Chambre de commerce et Président fondateur, Fusion Jeunesse

Pierre-Luc Desgagné

Avocat associé, Langlois avocats

Rémy Khouzam

Avocat associé, Lussier & Khouzam

Brigitte Leblanc

Vice-présidente Associée Cinéma et TV, Banque Nationale

Gabriel Pelletier

Président, Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
Représentant du CRP

Patrice St-Amour

Directeur des commandites, Orchestre symphonique de Montréal

Sébastien Moreau

Président et Superviseur VFX, Rodéo FX

Un poste à pourvoir

COMITÉ DE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE 2017 - 2018

MEMBRES

Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF)

Poste à pourvoir

Association des directeurs de casting du Québec (ADCQ)

Représentée par Emanuelle Beaugrand-Champagne, directrice de casting, consultante à la scénarisation, ACDEF

Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)

Représentée par Gabriel Pelletier, président ARRQ

Association québécoise de la production médiatique (AQPM)

Représentée par Hélène Messier, directrice générale, AQPM

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)

Représentée par Alexandre Curzi, président, AQTIS

Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC)

Représenté par Chantal Barrette, agente d'affaires, DGC

Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ)

Représenté par Andrew Noble, vice-président - distribution nationale, Filmoption International, président du conseil d'administration, RDIFQ

Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)

Représentée par Marie-Josée Dupré, directrice générale, SPACQ

Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma (SARTEC)

Représentée par Joanne Arseneau, scénariste

Union des artistes (UDA)

Représentée par Sylvie Brousseau, directrice générale, UDA

Visual Effects Society (VES)

Représentée par Jacques Lévesque, superviseur d'effets visuels

Writers Guild of Canada (WGC)

Représentée par Matt Holland, scénariste

COMITÉ DE REPRÉSENTATION ARTISTIQUE 2017 - 2018

MEMBRES

Christine Beaulieu

Comédienne

Charles Binamé

Cinéaste

Jean-François Caissy

Cinéaste

Sophie Deraspe

Cinéaste, réalisatrice, scénariste et directrice de la photographie

Karl Lemieux

Réalisateur et performeur expérimental

Myriam Verreault

Cinéaste, scénariste et monteuse

CHAPITRE II : LES PRIX IRIS

ARTICLE 1 : DÉFINITION

L'équipe de Québec Cinéma a pour mission d'organiser annuellement le Gala Québec Cinéma où sont remis les Prix Iris, destinés à célébrer les œuvres, les artistes et les artisans du cinéma québécois.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES RÉGULIÈRES

Un Iris est attribué chaque année dans chacune des catégories suivantes :

Pour le long métrage de fiction :

1. Meilleur film	[7 nominations]
2. Meilleure réalisation	[5 nominations]
3. Meilleur scénario	[5 nominations]
4. Meilleure interprétation Premier rôle féminin	[5 nominations]
5. Meilleure interprétation Premier rôle masculin	[5 nominations]
6. Meilleure interprétation Second rôle féminin	[5 nominations]
7. Meilleure interprétation Second rôle masculin	[5 nominations]
8. Révélation de l'année	[5 nominations]
9. Meilleure distribution des rôles	[3 nominations]
10. Meilleure direction artistique	[5 nominations]
11. Meilleure direction de la photographie	[5 nominations]
12. Meilleur son	[5 nominations]
13. Meilleur montage	[5 nominations]
14. Meilleurs effets visuels	[3 ou 5 nominations]
15. Meilleure musique originale	[5 nominations]
16. Meilleurs costumes	[5 nominations]
17. Meilleur maquillage	[5 nominations]
18. Meilleure coiffure	[5 nominations]

Pour le film documentaire :

19. Meilleur film documentaire	[5 nominations]
20. Meilleur montage Film documentaire	[5 nominations]
21. Meilleure direction de la photographie Film documentaire	[5 nominations]
22. Meilleur son Film documentaire	[5 nominations]

Pour les autres genres :

23. Meilleur court métrage Fiction	[5 nominations]
24. Meilleur court métrage Animation	[5 nominations]

Tous les artistes et artisans chefs de département, ayant travaillé sur un film répondant aux critères d'admissibilité (voir Chapitre III, Article 1, p.9) sont éligibles d'office aux Iris de leur catégorie.

Pour les catégories 1 à 18, l'Iris est remis au lauréat de la catégorie où il est admissible. L'*Iris du Meilleur film* revient au producteur.

Pour la catégorie *Meilleure distribution des rôles*, l'Iris est remis au directeur de casting.

Pour la catégorie *Meilleur son*, sont admissibles comme finalistes le concepteur sonore, le preneur de son, le mixeur et le monteur sonore. Un seul trophée est remis.

Pour la catégorie *Meilleurs effets visuels*, sont considérés comme finalistes le superviseur d'effets visuels, le producteur d'effets visuels et la compagnie d'effets visuels. Le trophée est remis au superviseur d'effets

visuels lauréat. Le producteur et la compagnie lauréats reçoivent chacun un certificat. S'il y a moins de 12 inscriptions dans cette catégorie, le nombre de nominations sera diminué à 3.

Pour la catégorie *Révélation de l'année*, sont admissibles les interprètes québécois apparus pour une première fois à l'écran dans un premier ou second rôle. Un interprète déjà apparu dans un second rôle et qui n'a pas été finaliste dans cette catégorie peut être uniquement éligible l'année suivante pour une apparition dans un premier rôle. Aussi, un interprète qui apparaît dans plus d'un rôle au cours d'une même année de recensement est admissible dans la catégorie *Révélation de l'année*.

Pour les catégories du *Meilleur film documentaire*, du *Meilleur court métrage | Fiction*, et du *Meilleur court métrage | Animation*, sont considérés comme finalistes les réalisateurs et les producteurs. Le trophée est remis au réalisateur lauréat et le producteur lauréat reçoit un certificat.

ARTICLE 3 : AUTRES CATÉGORIES

Hommage

L'*Iris Hommage* est décerné chaque année à une personnalité du cinéma québécois pour l'ensemble de sa carrière et son impact sur le développement de notre cinéma. La candidature de la personne est proposée par le CRP et entérinée par le CA de Québec Cinéma.

Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec

L'*Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec* est décerné à un long métrage de fiction cumulant le plus grand nombre de points dans l'évaluation de son rayonnement à l'étranger (Canada hors Québec et international). Ceci comprend, pour la sélection des finalistes, l'ensemble de la carrière du film, de sa sortie jusqu'au 31 mars de l'année du gala. Le choix du lauréat prend en compte la carrière des cinq films finalistes, de leur sortie jusqu'au 15 mai de l'année du Gala. Les informations relatives à la carrière des films sont fournies par les producteurs des films.

Pour être considéré, le film doit être admissible à toutes les catégories des Iris de l'année, soit une production ou co-production majoritaire québécoise (voir - critères d'admissibilité et films éligibles p.9)

La sélection est basée sur :

- La participation et les prix obtenus dans des festivals internationaux ainsi que dans les grands galas de remise de prix de cinéma (50%) (voir annexe 2 – p.19)
- Les ventes sur des territoires à l'extérieur du Québec et les droits vendus (50%) (voir annexe 2 - p.21)

Sont considérés comme finalistes à l'*Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec* les réalisateurs et les producteurs. Le trophée est remis au réalisateur lauréat, le producteur lauréat reçoit un certificat.

Prix du public

L'*Iris Prix du public* est décerné à un long métrage de fiction répondant aux critères d'admissibilité des productions ou coproductions majoritaires québécoises.

Les nominations de cette catégorie sont les 5 films ayant enregistré le plus grand nombre d'entrées dans les salles de cinéma du Québec, du 3 mars 2017 jusqu'à la fin de leur exploitation en salle, ou au plus tard le 31 mars 2018.

Le lauréat est désigné suite à un vote du public.

Un film dont l'exploitation en salle commence après le 1^{er} février 2018, et dont le cumul d'entrées au 31 mars 2018 n'a pas dépassé le cumul d'entrées d'un film de cette période, et dont l'exploitation se poursuit après le 31 mars, sera admissible l'année suivante dans la catégorie *Prix du Public*. Le calcul total des entrées du film sera cumulatif sur la période de son exploitation.

Sont considérés comme finalistes à l'*Iris Prix du public* les distributeurs, les producteurs et les réalisateurs. Le trophée est remis au distributeur lauréat, le producteur et le réalisateur lauréats reçoivent un certificat.

ARTICLE 4 : TROPHÉES ET CERTIFICATS

Un certificat est remis aux finalistes de toutes les catégories. Si plusieurs artistes ou artisans sont finalistes pour une même catégorie et un même film, chacun reçoit un certificat personnalisé.

Les lauréats reçoivent un trophée. Un seul trophée par catégorie est remis. Dans l'éventualité où plusieurs personnes seraient lauréates du même prix pour un même film, tous les gagnants recevront un certificat personnalisé.

Les lauréats pourront se procurer d'autres trophées à leurs frais, jusqu'à concurrence du nombre de gagnants. Dans le cas d'un prix ex-aequo, un trophée sera remis à chaque lauréat.

Les frais pour la production d'un trophée additionnel sont de 550,00\$ (taxes en sus) et le paiement peut être effectué par chèque au nom de Fondation Québec Cinéma. La mise en production du trophée pourra se faire, le paiement une fois reçu. Suite à la diffusion du Gala Québec Cinéma, un délai de six mois est à prévoir pour recevoir un trophée additionnel.

CHAPITRE III : PROCÉDURES DE VOTATION

ARTICLE 1 : CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET FILMS ÉLIGIBLES

Tous les films, répondant aux critères d'admissibilité énumérés dans le présent article, sont éligibles d'office aux Iris.

Longs métrages de fiction

Sont admissibles aux Iris récompensant les longs métrages de fiction, les films de fiction de 70 minutes et plus, de production ou co-production officielle québécoise et sortis commercialement dans une salle de la province de Québec, pour une durée d'au moins 7 jours, entre le 4 mars 2017 et le 2 mars 2018.

Productions québécoises ¹

Tous les artistes et artisans quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles et seront considérés d'office comme inscrits aux Iris de leur catégorie.

Coproductions majoritaires québécoises ¹

Tous les artistes et artisans, quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles au prix Iris de leur catégorie si le film est une coproduction officielle majoritaire québécoise, répondant à au moins deux des quatre conditions suivantes, dont obligatoirement les conditions a ou b :

- a. Le film est réalisé ou co-réalisé par un(e) Québécois(e).²
- b. Le film est scénarisé ou co-scénarisé par un(e) Québécois(e).
- c. Au moins un des rôles principaux est interprété par un(e) Québécois(e).
- d. Un(e) Québécois(e) a exercé une des fonctions-clés de création suivantes : direction de la photographie, direction artistique, montage, conception sonore, composition de la musique.

Si le film ne répond pas aux critères tels que mentionnés ci-dessus, il sera considéré au même titre qu'une coproduction minoritaire.

Coproductions minoritaires québécoises ³

Si le film est une coproduction officielle minoritaire québécoise, ou encore s'il s'agit d'une coproduction majoritaire ne répondant pas aux critères exigés, seuls les artistes et artisans québécois peuvent être finalistes dans leur catégorie.

Dans le cas où ces artistes et artisans ne sont pas les uniques représentants québécois de leur catégorie, tous les artistes et artisans de cette catégorie (Québécois et étrangers) seront éligibles.

Le film ne sera pas admissible aux catégories du *Meilleur film*, *Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec* et *Prix du public*.

¹ Une production ou une coproduction majoritaire québécoise est une production ou coproduction ayant obtenu la certification de production ou coproduction officielle par Téléfilm Canada.

² Est considéré comme québécois, un citoyen canadien domicilié au Québec ou un résident canadien ayant sa résidence fiscale au Québec depuis au moins 2 ans, ou une personne morale ayant son siège social dans la province de Québec.

³ Une coproduction officielle minoritaire québécoise est définie par le fait qu'un producteur ou une entreprise québécoise détient 50% et moins des droits sur le projet.

Films documentaires

Sont admissibles aux Iris récompensant les films documentaires⁴, les documentaires de 52 minutes et plus, de production ou co-production officielle québécoise et sortis commercialement dans une salle de la province de Québec, pour une durée d'au moins 7 jours, entre le 4 mars 2017 et le 2 mars 2018.

Un film inscrit à la catégorie *Iris du Meilleur film documentaire* est automatiquement admissible aux catégories *Iris du Meilleur montage | Film documentaire*, *Iris de la Meilleure direction de la photographie | Film documentaire* et *Iris du Meilleur son | Film documentaire*.

Productions québécoises¹

Tous les artistes et artisans quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles et seront considérés d'office comme inscrits aux Iris de leur catégorie.

Coproductions majoritaires québécoises¹

Tous les artistes et artisans, quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles au prix Iris de leur catégorie si le film est une coproduction officielle majoritaire québécoise, répondant à au moins deux des quatre conditions suivantes, dont obligatoirement les conditions a ou b :

- a. Le film est réalisé ou co-réalisé par un(e) Québécois(e).²
- b. Le film est scénarisé ou co-scénarisé par un(e) Québécois(e).
- c. Au moins un des rôles principaux est interprété par un(e) Québécois(e).
- d. Un(e) Québécois(e) a exercé une des fonctions-clés de création suivantes : direction de la photographie, montage, conception sonore.

Si le film ne répond pas aux critères tels que mentionnés ci-dessus, il sera considéré au même titre qu'une coproduction minoritaire.

Coproductions minoritaires québécoises³

Si le film est une coproduction officielle minoritaire québécoise, ou encore s'il s'agit d'une coproduction majoritaire ne répondant pas aux critères exigés, seuls les artistes et artisans québécois peuvent être finalistes dans leur catégorie.

Dans le cas où ces artistes et artisans ne sont pas les uniques représentants québécois de leur catégorie, tous les artistes et artisans de cette catégorie (Québécois et étrangers) seront éligibles.

Le film ne sera pas admissible à la catégorie du *Meilleur film documentaire*.

⁴ Est considéré comme film documentaire, une présentation non fictive de la réalité, aux fins d'informer ou d'analyser de façon critique un sujet spécifique ou un point de vue d'auteur ou encore de traiter en profondeur un sujet donné.

Courts métrages | Fiction⁵

Sont admissibles à *l'Iris du Meilleur court métrage | Fiction*, les films de fiction de moins de 70 minutes qui répondent obligatoirement aux quatre critères suivants :

- a. Le film est produit ou coproduit par une entreprise québécoise ou un(e) réalisateur (trice) indépendant(e) québécois(e), dans les deux années précédant celle du Gala.
- b. Le film est réalisé ou coréalisé par un(e) Québécois(e) ou résidant au Québec depuis plus de six mois.
- c. Le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 4 mars 2017 et le 2 mars 2018, dans un festival de cinéma reconnu par Québec Cinéma.⁶
- d. Le film ne peut avoir été considéré comme admissible à *l'Iris du Meilleur court métrage | Fiction* les années précédentes.

Courts métrages | Animation

Sont admissibles à *l'Iris du Meilleur court métrage | Animation*, les films d'animation⁷ de moins de 70 minutes qui répondent aux quatre critères suivants :

- a. Le film est produit ou coproduit par une entreprise québécoise¹ ou un(e) réalisateur (trice) indépendant(e) québécois(e) dans les deux années précédant celle du Gala.
- b. Le film est réalisé ou coréalisé par un(e) Québécois(e) ou résidant au Québec depuis plus de six mois.
- c. Le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 4 mars 2017 et le 2 mars 2018, dans un festival de cinéma reconnu par Québec Cinéma.⁸
- d. Le film ne peut avoir été considéré comme admissible à *l'Iris du Meilleur court métrage | Animation* les années précédentes.

Les films d'animation ayant une durée de 70 minutes et plus, et répondant aux critères d'admissibilité des longs métrages de fiction, sont automatiquement éligibles aux catégories des longs métrages de fiction.

*** À noter que les films étudiants ne sont pas admissibles dans cette liste**

ARTICLE 2 : PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE DÉSINSCRIPTION

Pour le Gala 2018, les inscriptions ouvriront le 6 décembre 2017 et se termineront le 12 janvier 2018.

Dans le cas où la sortie du film n'est pas encore déterminée, merci de bien vouloir communiquer avec nous.

⁵ Le film de fiction raconte une histoire qui peut être tirée de faits réels ou non. La fiction prend la forme d'un récit classique ou expérimental reposant sur un scénario narratif.

⁶ Fantasia, Festival de cinéma de la Ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous Québec Cinéma, Regard sur le court métrage au Saguenay.

⁷ Œuvre cinématographique dont la durée de prises de vue réelles est inférieure à 25% de la durée totale du film.

⁸ Fantasia, Festival de cinéma de la Ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous Québec Cinéma, Regard sur le court métrage au Saguenay, Sommets du cinéma d'animation.

Longs métrages de fiction

Tous les films admissibles sont considérés d'office comme inscrits aux Iris. Les compagnies de production des films admissibles sont contactées afin de compléter l'inscription des films. Les compagnies de production sont responsables de l'exactitude des crédits des artistes et artisans du film inscrits, ainsi que des informations de contacts (téléphone et courriel) fournies.

L'équipe de coordination du gala fera parvenir aux personnes responsables de l'inscription un formulaire à retourner rempli et signé. Le matériel suivant devra être fourni pour compléter l'inscription :

- Générique
- Fiche signalétique (cue sheet)
- Démo des effets visuels (fournie par les compagnies d'effets visuels – voir ci-dessous)
- Cession de droits – Société Radio Canada (pour les films finalistes)
- Matériel de visionnement selon les exigences techniques demandées (fourni par le distributeur)
- Autorisation pour la production de liens de visionnement à l'usage des comités de sélection (fournie par le distributeur et le producteur pour certains films)
- Autorisation pour la production de DVD à l'usage des membres votants des associations professionnelles avalisées (voir annexe 1 p. 18) (fournie par le distributeur et producteur pour certains films)

Matériel obligatoire à fournir pour la catégorie *Meilleurs effets visuels* : un montage spécifique des principaux effets visuels du film, d'une durée maximum de 2 minutes, respectant la chronologie du film. Les participants peuvent, à titre facultatif, fournir un montage de type « *making of* », avec ou sans narration, d'une durée maximum de 2 minutes.

Le générique est demandé en vue de la vérification des crédits des artistes et artisans inscrits.

Tous les fichiers films dont la version originale n'est pas en français devront comprendre les sous-titres en français.

À noter que Québec Cinéma ne prend pas en charge les frais éventuels encourus pour la production du matériel de visionnement à fournir.

Films documentaires, courts métrages de fiction et courts métrages d'animation

Tous les films admissibles sont considérés d'office comme inscrits aux Prix Iris, excepté les courts métrages de fiction soumis à une présélection (voir p.14). Les producteurs sont contactés afin de compléter l'inscription des films.

Le matériel suivant devra être fourni pour compléter l'inscription :

- Synopsis
- Générique
- Cession de droits – Société Radio Canada (pour les films finalistes)
- Matériel de visionnement selon les exigences techniques demandées (fourni par le distributeur et le producteur pour certains films)
- Autorisation pour la production de liens de visionnement à l'usage du comité de sélection (pour le film documentaire uniquement) (fournie par le distributeur)

Le générique est demandé en vue de la vérification des crédits des artistes et artisans inscrits.

Pour les films documentaires, tous les fichiers films dont la version originale n'est pas en français devront comprendre les sous-titres en français.

À noter que Québec Cinéma ne prend pas en charge les frais éventuels encourus pour la production du matériel de visionnement à fournir.

DÉSINSCRIPTION

Dans la mesure où un artiste ou un artisan ne veut pas être considéré pour un Iris dans la catégorie où il est éligible, il doit en faire la demande par écrit auprès de Québec Cinéma. Dans le cas où un producteur souhaite retirer son film de la catégorie *Iris du Meilleur film* et qu'il en a fait la demande par écrit à Québec Cinéma, tous les artistes et artisans du film restent éligibles aux Iris de leur catégorie.

Dans le cas d'un doute ou d'une interrogation concernant un film, un critère d'admissibilité ou tout autre cas litigieux, une requête officielle par écrit pourra être envoyée au CRP de Québec Cinéma. Le CRP fera une recommandation au CA de Québec Cinéma pour décision finale.

Aucune annulation ni modification des inscriptions ne pourront être apportées après le 9 mars 2018.

ARTICLE 3 : MODE DE FONCTIONNEMENT DU CHOIX DES FINALISTES – 1^{er} tour

Quatre comités de présélection sont formés pour sélectionner les finalistes dans les catégories récompensant les longs métrages de fiction, les films documentaires, les courts métrages de fiction et les courts métrages d'animation.

Ceci exclut l'*Iris Hommage*, l'*Iris Prix du public* et l'*Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec*, déterminés par des critères différents (voir Article 3 p. 6 et Annexe 2 p. 19).

Les 48 membres des 4 comités de présélection s'engagent, dans une lettre d'entente avec Québec Cinéma, à voir tous les films éligibles en lien avec leur comité et à être présents lors de la rencontre de délibération de leur comité. Ils reçoivent les liens électroniques des films éligibles, ainsi qu'un guide du comité pour les accompagner dans leur choix. Québec Cinéma s'assure de la confidentialité des discussions et fait parvenir à chaque membre des comités une lettre d'engagement de confidentialité.

Un membre de comité peut siéger 2 années consécutives sur un même comité. Il pourra se présenter à nouveau après une année révolue.

Longs métrages de fiction

Un comité de présélection supervisé par Québec Cinéma, composé de 33 membres (31 désignés par les associations professionnelles siégeant sur le comité de représentation professionnelle et 2 experts externes choisis par Québec Cinéma), détermine les finalistes des catégories récompensant les longs métrages de fiction.

L'ensemble du comité de présélection débat des films, artistes et artisans en compétition pour les catégories du *Meilleur film*, de la *Meilleure réalisation* et du *Meilleur scénario*.

Par ailleurs, les 33 membres sont séparés en trois groupes, le comité A, le comité B et le comité C, qui débattent respectivement des catégories suivantes :

Comité A

- Meilleur son
- Meilleur montage
- Meilleure musique originale

Comité B

- Meilleure direction artistique
- Meilleure direction de la photographie
- Meilleurs effets visuels
- Meilleurs costumes
- Meilleur maquillage
- Meilleure coiffure

Comité C

- Meilleure interprétation | Premier rôle féminin
- Meilleure interprétation | Premier rôle masculin
- Meilleure interprétation | Second rôle féminin
- Meilleure interprétation | Second rôle masculin
- Meilleure distribution des rôles
- Révélation de l'année

Composition des comités :

Comité A

- 1 producteur (AQPM)
- 1 réalisateur (ARRQ)⁹
- 1 scénariste (SARTEC)¹⁰
- 2 compositeurs (SPACQ)
- 2 monteurs (AQTIS)
- 2 techniciens de son (AQTIS)¹¹
- 1 distributeur (ACDEF/RDIFQ)
- 1 expert externe (QC)

Comité B

- 1 producteur (AQPM)
- 1 réalisateur (ARRQ)
- 2 directeurs artistiques (DGC)
- 2 directeurs de la photographie (AQTIS)
- 2 concepteurs d'effets visuels (VES)

⁹ 1 des 3 réalisateurs doit être reconnu comme réalisateur-scénariste. De plus, si 33% et + de la production de l'année est composée de films anglophones, 1 des 3 réalisateurs est nommé par la DGC.

¹⁰ Si 33% et + de la production de l'année est composée de films anglophones, la WGC nomme 1 des 2 scénaristes.

¹¹ Si l'AQTIS n'est pas en mesure de trouver les techniciens son parmi ses membres, alors il est possible que Québec Cinéma fasse appel à des ressources hors du syndicat.

1 costumier (AQTIS)
1 maquilleur (AQTIS)
1 coiffeur (AQTIS)

Comité C

1 producteur (AQPM)
1 réalisateur (ARRQ)
1 scénariste (SARTEC)
4 acteurs (UDA)
2 directeurs de casting (ADCQ)
1 expert externe (QC)
1 distributeur (ACDEF/RDIFQ)

Suite aux discussions, les finalistes de chaque catégorie sont déterminés par un vote secret supervisé par un vérificateur.

Les comités doivent déterminer cinq finalistes par catégorie, excepté pour les catégories *Meilleur film* (7 nominations), *Meilleure distribution des rôles* (3 nominations) et *Meilleurs effets visuels* (3 ou 5 nominations).

Films documentaires

Le comité de présélection supervisé par Québec Cinéma se compose de 7 membres (6 désignés par les associations professionnelles siégeant sur le comité de représentation professionnelle et 1 expert externe désigné par Québec Cinéma). Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour les catégories du *Meilleur film documentaire*, du *Meilleur montage | Film documentaire*, de la *Meilleure direction de la photographie / Film documentaire* et du *Meilleur son | Film documentaire*

- 2 réalisateurs (DOC Québec)
- 1 producteur (AQPM)
- 1 monteur image (AQTIS)
- 1 directeur de la photographie (AQTIS)
- 1 technicien de son (AQTIS)
- 1 expert externe (QC)

À la suite des discussions, les finalistes sont déterminés par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

Courts métrages | Fiction

L'ensemble des courts métrages de fiction admissibles est soumis à 5 programmeurs de festivals de courts métrages reconnus par Québec Cinéma¹² qui déterminent chacun leurs 10 premiers choix.

Ces programmeurs se réunissent lors d'une assemblée plénière animée par Québec Cinéma où ceux-ci débattent des courts-métrages qui se retrouvent sur les précédentes listes individuelles.

À la suite des discussions, les 5 nominations sont déterminées par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

¹² Programmeurs de Fantasia, Festival de Cinéma de la ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous Québec Cinéma et Regard sur le court métrage au Saguenay.

Courts métrages | Animation

Le comité de présélection désigné et supervisé par Québec Cinéma est formé de 3 professionnels de l'industrie cinématographique et du milieu du film d'animation.

Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour *l'Iris du Meilleur court métrage | Animation*.

Suite aux discussions, les 5 nominations sont déterminées par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

ARTICLE 4 : MODE DE FONCTIONNEMENT DU CHOIX DES LAURÉATS – 2^e tour

Longs métrages de fiction (excluant l’Iris Prix du public, l’Iris Hommage et l’Iris du Film s’étant le plus illustré l’extérieur du Québec)

L’élection des lauréats des catégories récompensant les longs métrages de fiction est effectuée à bulletin secret par vote électronique. L’ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes est effectué sous contrôle d’un vérificateur assermenté.

Les membres qui peuvent voter sont :

- Membres des associations professionnelles qui siègent sur le CRP, choisis selon les règles établies par chacune (voir Annexe 1 p.18) ;
- Membres des associations professionnelles reconnues par Québec Cinéma (voir Annexe 1 p.18) ;
- Membres des différents comités de l’année en cours ;
- Lauréats québécois d’un prix depuis la création des prix ;
- Artistes et artisans québécois¹³ finalistes à un Prix Iris pour l’année en cours.
- Artistes et artisans reconnus actifs dans le domaine du cinéma québécois et non représentés par une association professionnelle.

L’âge requis pour le vote en ligne est fixé à 18 ans. Les personnes souhaitant voter devront répondre à ce premier critère qu’elles soient membres d’une association ou finalistes.

Tous les membres votants et inscrits recevront un bulletin de vote électronique, ainsi que plusieurs rappels. Ils pourront se désinscrire à tout moment en cochant la case « se désinscrire ». La liste des membres votants est renouvelée à chaque année.

Dans la mesure du possible, les membres votants doivent visionner les films éligibles pendant toute l’année et lors de leur présentation en salle ou dans les festivals. Enfin, des copies des films et des démos « *making of* » pour la catégorie *Meilleurs effets visuels* sont mises à disposition dans chaque association professionnelle reconnue par Québec Cinéma.

Films documentaires, courts métrages de fiction et courts métrages d’animation

Les lauréats des catégories du *Meilleur film documentaire*, de la *Meilleure direction de la photographie / Film documentaire*, du *Meilleur montage / Film documentaire*, du *Meilleur son / Film documentaire*, du *Meilleur court métrage / Fiction*, et du *Meilleur court métrage / Animation* sont déterminés par un seul et même comité, formé de représentants choisis par les associations professionnelles siégeant sur le CRP de Québec Cinéma.

- 1 membre de l’ARRQ
- 1 membre de l’AQTIS
- 1 membre de la DGC
- 1 membre de l’ACDEF ou de la RDIFQ
- 1 membre de la SARTEC
- 1 membre de l’UDA
- 1 membre de l’AQPM
- 1 membre DOC Québec
- 1 expert en animation

Chacun des membres du comité reçoit un lien électronique des films en nomination ainsi que le matériel de visionnement avant la délibération en plénière organisée sous la supervision de Québec Cinéma. Les membres du comité débattent des finalistes de chaque catégorie.

¹³ Est considéré comme québécois, un citoyen canadien domicilié au Québec ou un résident canadien ayant sa résidence fiscale au Québec depuis au moins 2 ans, ou une personne morale ayant son siège social dans la province de Québec

À cette plénière s'ajoutent les membres des comités du 1^{er} tour de chaque catégorie, qui sont invités à participer au vote final par voie électronique, dans leur catégorie respective.

- Vote final *Meilleur court métrage / Animation* =
Votes des 9 membres du comité 2^{ème} tour (en plénière)
+ votes des 3 membres du comité 1^{er} tour (électronique)

Lors de ce 2^{ème} tour, le vote du comité de sélection 1^{er} tour – court métrage d'animation, vaut pour 40 %.

- Vote final *Meilleur court métrage / Fiction* =
Votes des 9 membres du comité 2^{ème} tour (en plénière)
+ votes des 5 programmateurs des festivals du comité 1^{er} tour (électronique)

Les votes sont cumulatifs.

- Vote final *Meilleur film documentaire, Meilleure direction de la photographie / Film documentaire, Meilleur montage / Film documentaire, Meilleur son / Film documentaire* =
Votes des 9 membres du comité 2^{ème} tour (en plénière)
+ votes des 7 membres du comité 1^{er} tour (électronique)

Les votes sont cumulatifs.

Les Prix Iris ne remettant qu'un prix par catégorie, en cas d'un ex æquo le vote est annulé et réitéré.

Le vote secret, supervisé par un vérificateur, détermine les lauréats de chaque catégorie.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des associations professionnelles dont les membres peuvent voter au 2^e tour des Iris, selon des règles établies par chacune et validées annuellement par le CRP.

ASSOCIATIONS SIÉGEANT AU CRP

ACDEF (Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films)
ADCQ (Association des directeurs de casting du Québec)
AQPM (Association québécoise de la production médiatique)
AQTIS (Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son)
ARRQ (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec)
DGC (Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs)
RDIFQ (Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec)
SARTEC (Société des auteurs de radio, télévision et cinéma)
SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec)
UDA (Union des artistes)
VES (Visual Effects Society)
WGC (Writers Guild of Canada)

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES AVALISÉES PAR QUÉBEC CINÉMA

ACPQ (Association des cinémas parallèles du Québec)
AQCC (Association québécoise des critiques de cinéma)
APCQ (Association des propriétaires de cinéma du Québec)
AQAA (Association québécoise des agences artistiques)
CSCQ (Corporation des salles de cinéma du Québec)

Producteurs reconnus actifs à l'Office national du film du Canada (ONF)

Artistes et artisans reconnus actifs dans le domaine du cinéma québécois et non représentés par une association professionnelle.

ANNEXE 2 : Barème de calcul pour l'Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec.

Le lauréat de l'Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec est choisi selon une grille de calcul à deux paliers tels que déterminés ci-dessous.

1^{er} PALIER – Sélection à un festival et/ou à une remise de prix sur le territoire national (hors Québec) et les territoires internationaux.

Sélection à un festival

Cannes	Compétition officielle : 30 pts Section parallèle : 20 pts
Berlin, Venise, Sundance	Compétition officielle : 20 pts Section parallèle : 15 pts
Annecy, Toronto, Telluride,	Toutes sections : 15 pts
Busan, Karlovy Vary, Locarno, New York, Rotterdam, San Sebastian, Tribeca	Toutes sections: 10 pts
Beijing, Buenos Aires, Edinburgh, Göteborg, Londres, Palm Springs, Sao Paulo, Shanghai, Slamdance, Stiges, SXSW, Tokyo	Toutes sections: 8 pts
Angoulême, Conekid, Giffoni, Goa, Guadalajara, Mumbai, Namur, Rome, Thessaloniki, Torino, Warsaw	Toutes sections: 5 pts
Autres festivals	Toutes sections : 1 pt

Prix remportés dans les festivals :

Cannes	Palme d'or : 30 pts Sélection officielle : 15 pts Section parallèle : 10 pts Autres prix : 5 pts Mention : 3 pts
Berlin, Venise, Sundance	Ours d'or, Lion d'or, Grand prix : 20 pts Sélection : 15 pts Section parallèle : 10 pts Autres prix: 5 pts Mention : 3 pts
Angoulême, Annecy, Beijing, Buenos Aires, Busan, Cinekid, Edinburgh, Giffoni, Goa, Göteborg, Guadalajara, Karlovy Vary, Locarno Londres, Mumbai, Namur, New York, Palm Springs, Rome, Rotterdam, San Sebastian, Sao Paulo, Shanghai, Sitges, Slamdance, SXSW, Thessaloniki, Tokyo, Torino, Toronto, Tribeca, Warshaw	1 ^{er} prix : 10 pts Prix du public : 8 pts Prix toutes sections : 5 pts
Prix dans d'autres festivals	Toutes sections : 1 pt

Participation aux galas de remise de prix en cinéma :

Cérémonies d'importance (BAFTA, César, Golden Globes, Oscars, Spirit Awards)

Dans la catégorie Meilleur film en langue étrangère

• Oscars	Gagnant : 60 pts	Finaliste : 30 pts
• Golden Globes	Gagnant : 40 pts	Finaliste : 20 pts
• BAFTA, César, Spirit Awards	Gagnant : 20 pts	Finaliste : 10 pts

Écrans canadiens

Toutes catégories confondues : Gagnant : 2 pts Finaliste : 1 pt

Canada's Top Ten - Festival du TIFF

Sélection : 10 pts

Autres cérémonies de prix (Camerimage, European Film Awards, Prix Lumière, Satellite Awards, etc.)

Toutes Catégories confondues : Gagnant : 10 pts Finaliste : 5 pts

Les points cumulés au 1^{er} palier permettent de déterminer un classement.

Les points cumulés au 1^{er} palier sont convertis en pourcentage, selon le ratio que chaque pointage représente en comparaison au pointage total de ce palier.

Exemple :

Film 1 54 points cumulés dans le palier 1 qui cumule 374 points = 14,43%

Film 2 30 points cumulés dans le palier 1 qui cumule 374 points = 8,02%

2^e PALIER : Ventes à l'international selon les territoires et les droits vendus

ALLEMAGNE, ANGLETERRE, CHINE, ETATS-UNIS,
FRANCE, JAPON, ROYAUME-UNI :

Tous droits : 30 pts
Droits TV : 15 pts

AUSTRALIE, BENELUX, ESPAGNE,
PAYS SCANDINAVES, SUISSE :

Tous droits : 20 pts
Droits TV : 10 pts

PLATEFORME NUMERIQUE DE VISIONNEMENT EN LIGNE
(AMAZON, CRACKLE, HULU, NETFLIX, ETC.) :

Vente direct mondiale : 75 pts
Vente direct Amérique du Nord : 30 pts
Vente direct Europe : 20 pts
Vente direct Amérique latine : 10 pts
Vente direct Asie : 10 pts

AUTRES PAYS OU TERRITOIRES :

Tous droits : 10 pts
Droits TV : 5 pts

Le classement et le nombre points obtenus sont déterminés de la même manière qu'au palier 1.

RÉSULTATS

Les pourcentages obtenus pour chaque film aux premier et deuxième paliers se cumulent et sont remis sur 100% pour définir le gagnant.

L'étude des dossiers est sous la responsabilité de Québec Cinéma qui détermine les cinq finalistes et le lauréat. S'il y a égalité de pourcentage entre deux films, ils reçoivent chacun un Iris.

ANNEXE 3 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DIVERSES CATÉGORIES

Catégories Long métrage de fiction

MEILLEUR FILM [7 nominations]

Film dont les qualités artistiques et techniques se démarquent par leur originalité et leur excellence. La cohésion entre le travail de ses différents artisans et l'harmonie des différents champs artistiques sont à considérer.

Critères :

- Qualité de la réalisation
- Qualité du scénario
- Qualité de l'interprétation
- Qualité des décors / costumes / maquillages / coiffures
- Qualité de l'image / son / musique
- Cohésion / Adéquation entre les différents départements artistiques

MEILLEURE RÉALISATION [5 nominations]

À partir du scénario, la réalisation consiste à diriger toutes les étapes de création de l'œuvre cinématographique en apportant une vision singulière des émotions, des ambiances. Par les choix créatifs et l'habileté de leur agencement, la réalisation inspire et assure la cohérence entre tous les éléments artistiques, déterminant ainsi la forme de l'œuvre.

Critères :

- Originalité du traitement visuel et dans l'approche du scénario
- Efficacité de la mise en scène et de la direction des acteurs
- Efficacité de la structure et du rythme
- Cohérence dans l'ensemble des éléments artistiques
- Cohérence de la bande sonore

MEILLEUR SCÉNARIO [5 nominations]

Le scénario est le point de départ d'une œuvre cinématographique. C'est « l'histoire » du film, constituée d'une trame dramatique articulée en différentes scènes. S'inscrivant avant tout dans l'art de bien raconter, c'est dans l'originalité de sa conception, dans la qualité d'élaboration de sa trame dramatique, dans la justesse de ses dialogues et dans la construction de ses personnages qu'un bon scénario se démarque. Il est à l'origine de tous les aspects de la création d'un film et constitue le support de base sur lequel s'appuient tous les artistes et artisans.

Critères:

- Originalité du sujet et de son traitement
- Justesse et force des dialogues
- Originalité et crédibilité dans la construction des personnages
- Qualité de la structure dramatique et du développement de l'histoire

MEILLEUR SON [5 nominations]

Le son au cinéma comprend plusieurs aspects : un enregistrement de qualité et une recherche des meilleurs sons (effets et ambiances) pouvant enrichir la bande sonore et s'adapter au scénario et à la narration ; une harmonisation (mixage) de toutes les pistes sonores et un montage approprié des différentes bandes et enregistrements ; une mise en œuvre des choix esthétiques et techniques (balance, style, espace sonore) qui répond aux besoins et exigences du film en s'y intégrant de manière efficace et cohérente.

Critères :

- Qualité technique de la prise de son / mixage et montage sonore / conception sonore
- Cohérence avec l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

MEILLEUR MONTAGE [5 nominations]

Le montage est, de prime abord, l'assemblage et l'organisation des divers plans d'un film par rapport aux autres, dans l'ordre le plus favorable à l'élaboration dramatique du récit et en fonction de la continuité du film. Il détermine aussi le mode de transition d'un plan à l'autre et cherche essentiellement le rythme adéquat au bon déroulement de la narration et au rendu de l'histoire.

Critères :

- Efficacité du rythme
- Efficacité dramatique / Cohérence par rapport à l'œuvre
- Apport à la qualité de l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE [5 nominations]

La musique originale d'un film doit ajouter ou contribuer à l'intensité du récit. Sa qualité doit être évaluée selon son expressivité, son degré de créativité, sa finition, son efficacité à appuyer et à mettre en valeur la trame narrative et les personnages, ainsi que sa pertinence dramatique globale.

NOTE : Il est essentiel de ne juger ici que la musique originale, soit créée pour le film, et non la musique préexistante. Voir la « cue sheet » qui est incluse dans le dossier.

Critères :

- Expressivité de la musique
- Efficacité / Pertinence de la musique
- Qualité de l'interprétation musicale
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche
- Adéquation de la musique avec l'image

MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE [5 nominations]

La direction artistique représente l'aspect esthétique et artistique d'un film, à travers la conception et la fabrication des décors, ou le choix et l'adaptation des décors naturels, des costumes et des maquillages. Son champ d'action s'étendant à l'ensemble des départements artistiques, elle incarne la force créatrice qui détermine le ton et les couleurs de l'environnement visuel de l'œuvre.

Critères :

- Cohérence / Crédibilité de la recherche conceptuelle
- Complexité des défis de fabrication
- Cohésion entre les départements supervisés
- Originalité / Innovation / Créativité de l'approche

MEILLEURE DIRECTION DE LA PHOTOGRAPHIE [5 nominations]

La direction de la photographie s'emploie à concevoir l'image du film. Elle crée la plastique de l'éclairage et du cadre, constituant ainsi un élément essentiel de la mise en scène par son apport à l'esthétisme et à la « couleur » du film. De concert avec la réalisation, elle soutient la vision de l'œuvre en assurant la justesse visuelle et dramatique du récit et des personnages portés à l'écran.

Critères :

- Pertinence de l'image (cadrage, dynamisme, mouvement)
- Qualité de la conception de l'éclairage
- Qualité du travail de la texture de l'image en production et post-production
- Cohérence avec l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

MEILLEURS EFFETS VISUELS [3 ou 5 nominations]

Les effets visuels regroupent tout travail sur l'image fait après la fin du tournage, pendant la postproduction, pour ajouter, modifier ou remplacer de façon substantielle le contenu visuel capté sur le plateau de tournage. Le superviseur d'effets visuels intervient dès la pré-production et la lecture de scénario afin de proposer des effets adaptés. Les effets visuels de qualité se reconnaissent par leur complexité technique, et rehaussent la qualité de l'image, de la lumière ou de tout autre élément du film souvent insoupçonné (maquillage, décor, etc.) tout en respectant les intentions de base et en demeurant au service du film.

NOTE : Il est essentiel de ne juger ici que les effets visuels et leur contribution apportée au film. Se référer à la démo mise à la disposition pour chacun des films.

Critères :

- Complexité des effets visuels conçus
- Qualité de l'esthétisme
- Qualité de l'exécution
- Cohérence avec l'œuvre

MEILLEURS COSTUMES [5 nominations]

Les costumes peuvent avoir été conçus spécifiquement pour le film ou avoir été achetés. Ils doivent dans tous les cas convenir aux besoins de chaque personnage, conformément au récit. Ils doivent aussi répondre aux exigences historiques, logiques et pratiques de l'œuvre et être en cohésion avec l'atmosphère et l'univers du film. Les accessoires d'habillement tels que chaussures, bijoux, sacs, gants, coiffes et chapeaux en tout genre, font également partie du costume.

Critères :

- Crédibilité des personnages
- Qualité de l'esthétisme
- Qualité de la fabrication
- Cohérence avec l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

MEILLEUR MAQUILLAGE [5 nominations]

Le maquillage contribue à la création du personnage en aidant les acteurs et les actrices à répondre à l'attente physique créée par leur rôle tout au long du récit; par exemple en les embellissant, les vieillissant ou les enlaidissant, toujours en respectant la chronologie de l'histoire et en étant en cohésion avec l'atmosphère et l'univers du film. Dans le cas d'un film fantastique ou selon les besoins, la modification au moyen de différentes techniques, des traits du visage et du corps, peut être nécessaire, ainsi que la réalisation d'effets spéciaux.

Critères :

- Crédibilité des personnages
- Complexité d'exécution
- Cohérence avec l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

MEILLEURE COIFFURE [5 nominations]

La coiffure est l'art d'arranger les cheveux du personnage de manière la plus réaliste possible, selon l'époque et le contexte dans lequel celui-ci évolue, et également selon l'ambiance recherchée. Le plus souvent, on sculpte et modifie les cheveux de l'acteur ou de l'actrice de manière à rendre sa coiffure la plus naturelle possible. Dans le cas d'un film fantastique ou selon les besoins, l'utilisation de perruques et autres postiches peut s'avérer nécessaire au travail de la coiffure.

Critères :

- Crédibilité des personnages
- Complexité d'exécution
- Cohérence avec l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

MEILLEURE INTERPRÉTATION | PREMIER RÔLE FÉMININ / MASCULIN¹ [5 nominations]

L'actrice ou l'acteur qui interprète un rôle principal personnifie un personnage qui contribue de manière indispensable à l'incarnation du récit. L'appréciation de son jeu repose avant tout sur l'authenticité et l'exactitude de l'interprétation par rapport au déroulement de l'histoire, ainsi que sur l'originalité de l'approche et de la composition du personnage. L'équilibre du jeu de l'actrice ou de l'acteur et la justesse de son intensité dramatique avec l'ensemble des autres éléments du film est aussi à considérer.

¹Les membres du comité des comités peuvent, s'ils le souhaitent, suggérer d'ajouter ou déplacer les candidats des catégories *Meilleure interprétation | Premier rôle féminin / masculin* et *Meilleure interprétation | Second rôle féminin / masculin*.

Critères :

- Justesse / Authenticité de l'interprétation
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche
- Notoriété récoltée par l'interprétation

MEILLEURE INTERPRÉTATION | SECOND RÔLE FÉMININ / MASCULIN¹ [5 nominations]

L'actrice ou l'acteur de soutien interprète un personnage secondaire qui, bien que moins essentiel au déroulement de l'intrigue, y occupe une place déterminante. Il ou elle a pour but de lier un ou plusieurs éléments du récit en lien avec le drame et les personnages principaux. La qualité de son jeu doit répondre aux mêmes critères que celui de l'acteur ou l'actrice principal(e).

¹Les membres du comité des comités peuvent, s'ils le souhaitent, suggérer d'ajouter ou déplacer les candidats des catégories *Meilleure interprétation | Premier rôle féminin / masculin* et *Meilleure interprétation | Second rôle féminin / masculin*.

Critères :

- Justesse / Authenticité de l'interprétation
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche
- Notoriété récoltée par l'interprétation

RÉVÉLATION DE L'ANNÉE [5 nominations]

Parmi les actrices et les acteurs qui ont fait le cinéma de l'année, qui sont ceux et celles qui feront le cinéma de demain ? Aussi, comment saluer le travail d'un ou d'une interprète, surgi soudainement et qui crève l'écran par la force de sa présence singulière, de son naturel hors du commun ? L'Iris de la Révélation de l'année récompense le meilleur acteur ou la meilleure actrice débutant(e) ou encore, la prestation forte et singulière d'un ou d'une interprète inconnu(e) du milieu.

Critères :

- Justesse / Authenticité de l'interprétation
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche
- Notoriété récoltée par l'interprétation

¹ Les membres du comité des comités peuvent, s'ils le souhaitent, suggérer d'ajouter ou déplacer les candidats des catégories *Meilleure interprétation | Premier rôle féminin / masculin* et *Meilleure interprétation | Second rôle féminin / masculin*.

MEILLEURE DISTRIBUTION DES RÔLES [3 nominations]

Orchestrée par la directrice ou le directeur de casting, la distribution des rôles s'élabore en étroite collaboration avec la réalisatrice ou le réalisateur. La distribution des rôles donne visage et corps, mais surtout vie et substance aux personnages afin de servir et enrichir la vision artistique initiale du scénario. Depuis le début de la recherche, la définition du profil des personnages principaux, l'organisation des auditions jusqu'à la sélection finale des comédiens et l'acceptation du dernier rôle muet (et parfois même jusqu'à la figuration), l'objectif est d'offrir chaque personnage à la meilleure actrice ou au meilleur acteur capable de le défendre, sans perdre de vue la nécessaire homogénéité de l'ensemble de la distribution.

Critères :

- Cohérence et crédibilité de l'ensemble du casting
- Équilibre entre les rôles de premier plan et de second plan
- Originalité du casting (présence de nouveaux visages)
- Quantité de rôles à distribuer

Catégories Film documentaire

MEILLEUR FILM DOCUMENTAIRE [5 nominations]

Film dont les qualités artistiques et techniques se démarquent par leur originalité et leur excellence. Sa réalisation impose, en dirigeant toutes les étapes de création de l'œuvre, une vision singulière sur le sujet abordé qui reflète la rencontre entre le regard du réalisateur et son sujet dans le réel. Sa proposition permet également d'élaborer une courbe narrative en sélectionnant et en organisant les recherches faites au préalable.

Critères :

- Qualité de la réalisation
- Qualité de la proposition documentaire
- Qualité de l'image / son / musique
- Cohésion / Adéquation entre les différents départements artistiques

MEILLEUR MONTAGE | FILM DOCUMENTAIRE [5 nominations]

Le montage est, de prime abord, l'assemblage et l'organisation des divers plans d'un film par rapport aux autres. En documentaire encore plus qu'en fiction, il est la troisième écriture du film. Le montage documentaire installe un rythme adéquat au contenu et laisse vivre le sujet au cœur d'un récit élaboré.

Critères :

- Efficacité du rythme
- Efficacité dramatique / Cohérence par rapport à l'œuvre
- Apport à la qualité de l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

MEILLEURE DIRECTION DE LA PHOTOGRAPHIE | FILM DOCUMENTAIRE [5 nominations]

La direction de la photographie s'emploie à concevoir l'image du film. En documentaire, elle demande une adaptabilité à divers environnements visuels et sonores sans perdre en qualité ou originalité. Le cadre et la lumière participent à traduire avec justesse la position du réalisateur sur son sujet. La direction de la photographie en documentaire doit maîtriser son milieu tout en sachant saisir le hasard et l'émotion.

Critères :

- Maîtrise de l'image (cadrage, lumière, mouvement)
- Qualité de la conception de l'éclairage
- Qualité du travail de la texture de l'image en production et post-production
- Cohérence avec l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche
- Cohérence entre choix esthétiques et les contraintes du documentaire

MEILLEUR SON | FILM DOCUMENTAIRE [5 nominations]

Le son au cinéma comprend plusieurs aspects : un enregistrement de qualité et une recherche des meilleurs sons (effets et ambiances) pouvant enrichir la bande sonore et s'adapter au scénario et à la narration ; une harmonisation (mixage) de toutes les pistes sonores et un montage approprié des différentes bandes et enregistrements ; une mise en œuvre des choix esthétiques et techniques (balance, style, espace sonore) qui répond aux besoins et exigences du film en s'y intégrant de manière efficace et cohérente. Tout comme le montage image, le montage son/conception sonore en documentaire contribue aussi à l'écriture du film. Il permet de transmettre des impressions ou des informations qui ne sont pas nécessairement palpables à l'image ou au contenu parlé.

Critères :

- Qualité technique de la prise de son / mixage et montage sonore / conception sonore
- Efficacité dramatique / Cohérence par rapport à l'œuvre
- Originalité / Innovation / Créativité dans l'approche

Catégorie Court métrage de fiction

MEILLEUR COURT MÉTRAGE | FICTION

Court métrage dont les qualités artistiques et techniques se démarquent par leur originalité et leur excellence. Sa réalisation inspire et assure la cohérence entre tous les éléments artistiques, permettant d'imposer une vision singulière, des émotions et une ambiance. Il se démarque par l'originalité de son scénario, présente dans la qualité d'élaboration de sa trame dramatique, dans la justesse de ses dialogues et dans la construction de ses personnages.

Critères d'évaluation

- Qualité de la réalisation
- Qualité du scénario
- Qualité de l'interprétation
- Qualité des décors / costumes / maquillages / coiffures
- Qualité de l'image / son / musique
- Cohésion / Adéquation entre les différents départements artistique

Catégorie Court métrage d'animation

MEILLEUR COURT MÉTRAGE | ANIMATION

Court métrage dont les qualités artistiques et techniques se démarquent par leur originalité et leur excellence. Sa réalisation exige à la fois un savoir-faire technique et une vision d'auteur, au travers d'un sujet original. La structure du scénario peut être très éclatée et s'approcher davantage d'une proposition, allant de l'expérimental à la forme narrative classique, où primeront alors l'originalité de sa conception et la qualité d'élaboration du propos (pertinence, maîtrise). De plus, le traitement de l'image et la technique d'animation impliquent une maîtrise du médium (infographie, encre, 2D ou 3D...), alors que la finition et son originalité donneront vie à l'univers personnel du cinéaste. Enfin, le rythme du montage ainsi que la trame sonore participent à l'univers visuel du film d'animation en répondant aux besoins et exigences du film tout en nourrissant le rythme général de la narration.

Critères :

- Originalité du sujet et de son traitement
- Proposition visuelle et adéquation avec le propos
- Originalité de la signature artistique
- Difficulté d'exécution
- Qualité technique de la prise de son / mixage et montage sonore / conception